

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

Ville d'HERSIN-COUPIGNY

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un le dix-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la ville d'HERSIN-COUPIGNY se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Hersin-Coupigny, sous la présidence de M. Jean-Marie CARAMIAUX, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée le jeudi 11 mars 2021 et affichée à la porte extérieure de la mairie.

Étaient présents : M. CARAMIAUX – Mme RUS – M. BEVE – Mme SAUVAGE – M. SKRZYPCZAK – Mme DEMERVILLE – MM. DESCAMPS – FONTAINE – FAVIER – Mme POIRET – MM. CHARLET – COLOMBANI – VANDEPUTTE – Mme CARPENTIER – M. FOURNIER – Mme GERVAIS – M. SZAFFARCZYK – Mme DE BELVALET – M. STULMULLER – Mme BARON – M. ANTONIEWICZ – M. ADELAÏDE – Mme KOFFI – M. MEQUIGNON – Mme JORION

Excusés ayant délégué son mandat : Mme LECOMPTE à M. BEVE – Mme IWINSKI à Mme DE BELVALET – Mme DEVIGNES à M. SKRZYPCZAK – Mme THOREL à Mme SAUVAGE

Secrétaire de séance : Mme Martine CARPENTIER

DCM N° 10 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISER UN ENTREPOT LOGISTIQUE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ SNC LINKCITY NORDEST

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de l'Environnement,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a mis à disposition le dossier d'installations classées pour la demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique par la SNC LINKCITY NORDEST sur les Communes de Labourse et Noeux-les-Mines.

Un arrêté préfectoral définit les conditions de mise en œuvre de l'enquête publique, laquelle se termine le 5 mars 2021.

Monsieur le Préfet appelle également les conseils municipaux du périmètre concerné conformément à l'article 9 de son arrêté, à se prononcer sur ce projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique ainsi que sur les permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale portant sur les demandes de permis de construire et d'autoriser un entrepôt logistique présenté par la Société SNC LINKCITY NORDEST sur les communes de Labourse et Noeux-les-Mines.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme.

Transmis à Mme la Sous-Préfète

De BETHUNE le 26 MARS 2021

Rendue exécutoire par dépôt et publication et

Notification en sous-préfecture de Béthune

Publié le Le Maire,

26 MARS 2021



Le Maire,

REÇUE 26 MAR. 2021

